

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°39-2020

Point 4.9.5

Point 4.9.5 de l'ordre du jour

Attribution de la gestion des bourses d'excellence et d'attractivité labex IRMIA à l'Université de Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis sa création, le Labex IRMIA a mis en place un programme de bourses d'excellence et d'attractivité pour des étudiants français ou étrangers en Master 1 ou 2.

Ces étudiants doivent suivre leurs études en M1 et/ou M2 dans l'un des Masters de l'UFR de mathématiques informatique de l'Université de Strasbourg suivants : Masters mention mathématiques et applications spécialité calcul scientifique et mathématiques de l'information spécialité mathématiques fondamentales, parcours recherche spécialité mathématiques fondamentales, parcours magistère de mathématiques spécialité statistique, parcours bio statistique et statistiques industrielles.

Les bourses d'excellence et d'attractivité sont mises en place dans les dix labex de mathématiques et les deux Fondations de mathématiques, avec des conditions financières et réglementaires analogues. Ces bourses étaient explicitement prévues dans le projet IRMIA, validé par le jury mis en place par l'ANR en 2012.

L'appel à candidatures est lancé chaque année début novembre de l'année N-1 et clôturé en mars de l'année N pour la rentrée suivante.

Critère de sélection

La sélection est faite sur des critères d'excellence académique.

Le montant net de ces bourses est de 10 800 € annuels. Les étudiants ne peuvent pas cumuler la bourse IRMIA avec d'autres bourses ou rémunérations (en particulier de l'Ecole polytechnique ou des ENS).

Commission d'évaluation

Pour cette année, les dossiers ont été examinés par une commission de six membres constituée du président du conseil scientifique du LabEx, et des responsables des différents masters de mathématiques et du DUAS. Ces dossiers ont été rendus accessibles aux membres de la commission sur l'alias collectif cs-irmia et la discussion a eu lieu par mail (échange de rapports et d'opinions) puis lors de réunions.

Les membres de la commission rendent leurs décisions de façon juste, objective et impartiale, sans parti pris ni conflit d'intérêts.

Sont prises en compte, l'excellence du dossier soumis par le candidat (notes obtenues lors de leurs années universitaires antérieures), la qualité du projet personnel développé dans la lettre de motivation, l'adéquation de ce projet avec l'offre de master de notre département (en particulier le programme de master pour l'an prochain).

Certains prennent contact avec un membre du département en vue d'un mémoire futur et le jury en a également tenu compte.

Nouvelles Modalités de versement

Depuis 2013, la Fondation de l'Université de Strasbourg se chargeait de verser les bourses aux étudiants. En commun accord entre la Fondation et l'Unistra, les bourses du LabEx IRMIA ont été versées à partir de la rentrée 2017, et ce jusqu'à la fin du projet initialement prévu fin décembre 2019 et prolongés jusqu'à fin décembre 2020 par l'Unistra. Celles-ci seraient versées en plusieurs fois aux étudiants lauréats pour l'année universitaire 2020/2021.

Par 22 voix pour, la CFVU a approuvé le versement de la bourse Labex IRMIA.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution de la gestion des bourses d'excellence et d'attractivité labex IRMIA.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services


Frédéric DEHAN